

Earl Jones a puisé 12,3 millions dans le compte de ses clients

La Presse canadienne

Édition du mercredi 19 août 2009

Mots clés : Earl Jones, Fraude, Justice, Économie, Québec (province)

Ce montant pourrait même doubler, selon le syndic Gilles Robillard

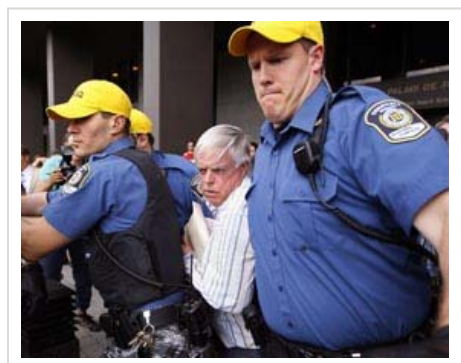


Photo: Agence Reuters

Pointe-Claire -- Le prétendu conseiller financier Earl Jones a puisé au moins 12,3 millions dans le compte en fidéicommis de sa firme de placement pour des dépenses non reliées à ses clients, et ce montant pourrait facilement doubler, a affirmé hier le syndic Gilles Robillard.

L'homme de 67 ans s'est servi du compte en fidéicommis «comme si c'était son compte de banque personnel», a déclaré M. Robillard, du cabinet comptable RSM Richter, lors d'un point de presse tenu à l'issue d'une rencontre avec les investisseurs floués dans un hôtel de Pointe-Claire, en banlieue ouest de Montréal, non loin

des bureaux du conseiller déchu.

Selon le syndic, Jones a retiré entre 5000 et 20 000 \$ par mois du compte contenant l'argent des investisseurs à l'aide d'une carte de guichet automatique.

«Earl Jones semble avoir utilisé de façon illégale les fonds de ses clients pour usage personnel depuis le milieu des années 1980», a écrit Gilles Robillard dans un rapport remis mardi aux investisseurs.

Dans le document, RSM Richter soutient que la Corporation Earl Jones a fait des paiements de 3 millions à Earl Jones, de 881 000 \$ à sa femme Maxine et de 780 000 \$ au nom du couple. À cela se sont ajoutés des retraits au comptant totalisant 886 000 \$.

Plusieurs autres ponctions ont été effectuées: 912 000 \$ pour acquérir et entretenir des immeubles, dont au moins un appartement en copropriété, 593 000 \$ pour payer les études de ses enfants et d'autres dépenses, 530 000 \$ pour payer des comptes de cartes de crédit, 169 000 \$ pour acheter des voitures, 61 000 \$ pour acheter et réparer des meubles et 290

000 \$ pour payer d'autres dépenses personnelles.

À ces 8,1 millions utilisés à des strictes fins personnelles ou familiales se sont ajoutés des transferts de 2,4 millions du compte en fidéicommiss au compte de l'entreprise (pour payer des salaires et des honoraires), des investissements d'un million de dollars dans divers projets (résidence pour personnes âgées et conception d'un terrain de golf notamment) et des transferts de 497 000 \$ aux Bermudes, un paradis fiscal.

Réactions

Les investisseurs ont réagi avec colère en apprenant que les sommes qu'ils avaient confiées à Earl Jones ont servi à financer ce qui ressemble à un train de vie somptuaire.

«Il [Jones] n'a fait aucune tentative de garder l'argent, de l'investir. Il a pris l'argent et il l'a dépensé», a déploré Danielle Oceau-Manouvrier, qui a perdu, avec sa mère, 100 000 \$ au total.

Par ailleurs, la Corporation a versé une somme de 178 000 \$ à un mystérieux individu dont le syndic n'a pas voulu révéler l'identité hier, mais qui ne ferait partie ni de la famille, ni des ex-employés d'Earl Jones.

Comme ni Earl Jones, son épouse ni aucun des anciens employés de la firme n'ont voulu collaborer à l'enquête préliminaire de RSM Richter, le syndic ne peut pas encore affirmer si le prétendu fraudeur a eu des complices. Gilles Robillard enverra sous peu des assignations à comparaître à ces personnes et à l'individu non identifié afin de les forcer à répondre à ses questions.

Où est l'argent?

Jusqu'ici, le syndic a trouvé bien peu d'argent dans les comptes retracés: environ 15 000 \$ dans celui de la Corporation Earl Jones, plus une somme oscillant entre deux et trois millions de dollars dans le compte ouvert au nom d'un client.

«Il semble qu'Earl Jones ait encaissé son REER, sa police d'assurance et ses investissements au début 2009, peut-on lire dans le rapport de RSM Richter. Il semble également que ces montants aient été payés en faveur de sa femme.»

Le syndic a en outre découvert que Jones avait fait affaire, au fil des ans, avec pas moins de 93 institutions financières ou entreprises, dont 50 banques, 12 entreprises de courtage, sept firmes de gestion de biens, 13 cabinets d'avocats et de notaires, un fonds de couverture, six assureurs, une agence de voyage et une société de fiducie. Les banques sont situées au Canada, aux États-Unis, en Irlande, aux Bermudes, aux îles Caïmans, au Royaume-Uni et en Suisse.

Or, certaines banques étrangères se montrent réticentes à partager leurs renseignements avec RSM Richter avant que cette dernière ne soit reconnue comme syndic dans leurs pays, a souligné Gilles Robillard, qui s'attend cependant à ce que la situation soit résolue rapidement.

Il faudra voir si l'accès à ces comptes permettra de retracer des sommes importantes, ce

qui apparaît improbable. Si les banques et les autres entreprises qui ont fait affaire avec Jones refusaient de collaborer avec le syndic, des poursuites judiciaires pourraient être lancées, a indiqué M. Robillard.

Montant doublé?


Gilles Robillard a soutenu qu'il ne serait «pas surpris» que le montant de 12,3 millions «double» puisqu'il n'a pas encore retrouvé les relevés bancaires de la Corporation Earl Jones pour les années 2000 à 2007. Seuls ceux des années 1980 à 1999, 2008 et 2009 ont été retracés. De plus, les 12,3 millions ne tiennent pas compte des transactions effectuées avant 1987.

Earl Jones doit être placé en faillite personnelle aujourd'hui à Montréal. Une autre assemblée des créanciers sera par la suite convoquée en septembre.

Les résidences de Jones -- l'une à Mont-Tremblant et l'autre en banlieue de Montréal -- sont lourdement hypothéquées et ont déjà été saisies. Le modeste produit de leur vente pourrait être remis aux créanciers.

Jones a commencé à offrir ses services pour des successions testamentaires, des fiducies et des investissements au cours des années 1970. Au milieu des années 1990, il a incorporé la Corporation Earl Jones, conseiller administratif. La firme a été mise en faillite au début juillet.

Publicité - Un produit ou un service ?

Recherche	 RECHERCHER
-----------	---